OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : **SIENNA OBLIGATIONS VERTES (Part RM-C - FR0012847325)**

Initiateur : SIENNA GESTION
Site internet : www.sienna-gestion.com
Contact : support.client@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/07/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA OBLIGATIONS VERTES est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 07/08/2015

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds, classé ' Obligations et autres titres de créances libellés en euro ', a pour objectif d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 7 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond. L'objectif environnemental du Fonds est de permettre aux investisseurs de contribuer au financement de l'économie verte, de la transition énergétique au travers d'obligations ' vertes ', emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique. Le Fonds bénéficie du label Greenfin : la part d'obligations ' vertes ' représentera au minimum 85% de son actif net. Dans le cadre de la labellisation Greenfin, le Pôle ISR de Sienna Gestion vérifie chaque mois et au cours de chaque émission que les conditions du label (décrites dans le prospectus du Fonds) sont bien respectées.
Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion responsable et soutient la transition écologique et énergétique en investissant dans des obligations vertes conformes aux Green Bond Principles (GBP), tout en évitant les émetteurs les moins vertueux dans la gestion de leurs enjeux ESG. Pour cela, le fonds investit dans des titres présents dans l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond, composé de titres analysés par Bloomberg comme étant conformes aux Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association. A défaut de référencement dans l'indice, le Pôle ISR analyse le profil ESG de l'émetteur au moment de la décision d'investissement et vérifie l'intégration de l'émission dans l'indice. Au niveau de l'émetteur, il est procédé, dans un premier temps, à l'application des exclusions normatives de Sienna Gestion puis à une analyse ESG. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon une approche ' best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité et les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche ' best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. Sont exclus au minimum 5% des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.
Limites de l'approche extra-financière : la gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra-financières. L'approche de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus
Stratégie financière : A partir des documents d'analyse recueillis, l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères les plus pertinents pour le choix de la stratégie de gestion des portefeuilles obligataires et monétaires. L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse microéconomique en intégrant dans son processus de gestion notamment les études des courtiers et des agences de notation ainsi que la surveillance des émissions primaires. La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du Comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille (sous ou surexposition au risque de taux), le choix géographique (sous ou surexposition d'un pays par rapport au benchmark), le choix du positionnement sur la courbe des taux, le choix sectoriel de crédit (arbitrage entre valeurs souveraines et valeurs corporate), le choix des supports d'investissement (majoritairement des obligations détenues en direct et dans une moindre mesure, via des supports de type OPC).
Instruments utilisés : Le Fonds peut être exposé, dans la limite de 200% de son actif net, aux marchés de taux. Il peut détenir, dans la limite de 100% de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs (dont 10% maximum de pays émergents) à taux fixe et/ou taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées, ...) libellés en Euro. Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de son actif net. Les titres de créance et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds est investi bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. Le Fonds peut détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Le Fonds peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC monétaires et/ou obligataires classés ' Obligations et autres titres de créance libellés en euro '. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le Fonds peut intervenir sur les marchés à terme via des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité comprise entre 4 et 12. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Le Fonds peut recourir aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.
Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (swing pricing) a été mis place par la société de gestion dans le cadre de la valorisation des parts du fonds. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous référer à son règlement.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse support.client@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)

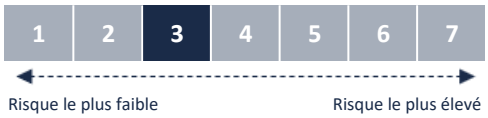

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 7 ans **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 810,00 €**	**6 850,00 €**
	Rendement annuel moyen	-21,90%	-5,26%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 200,00 €**	**8 490,00 €**
	Rendement annuel moyen	-18,00%	-2,31%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 990,00 €**	**9 420,00 €**
	Rendement annuel moyen	-0,10%	-0,85%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 750,00 €**	**11 360,00 €**
	Rendement annuel moyen	7,50%	1,84%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2023
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2015 et le 31/08/2022
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2014 et le 31/07/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**176,73 €**	**623,25 €**
Incidence des coûts annuels (*)	1,77%	0,91%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,06% avant déduction des coûts et de -0,85% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	**1,00%** du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
	Coûts récurrents [prélevés chaque année]	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**0,65%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	64,65 €
Coûts de transaction	**0,09%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	8,81 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	**0,03%** La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	3,27 €

Une quote-part des frais de gestion peut faire l'objet d'une rétrocession à des distributeurs tiers. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter au prospectus ou règlement du Fonds.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 7 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse support.client@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.